

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Votants : 28

Abstentions : 0
Exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

N°2018-37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le jeudi trente-et-un Mai à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 25 Mai deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeux, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Alain Perche à Patrice Gibaud, Daniel Desbordes à Bruno Grancoing, Marie-Laurence Morange à Dominique Germond, Véronique Bindé à Louis Furlaud, Stéphane Malivert à Agnès Varachaud.

Secrétaire de séance : Bruno Grancoing

Objet

Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FSIL : fiche 2-4 du Contrat de Ruralité « rénovation d'immobilier pour l'accueil d'entreprises à Cussac et Oradour-sur-Vayres ».

Monsieur le Président expose qu'afin de pouvoir accueillir l'entreprise BTK Matériaux dans les locaux anciennement occupés par Bibliontek, il convient d'y effectuer quelques travaux de reconfiguration et de mise aux normes des lieux.

Ces travaux sont subventionnables par l'Etat au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), dans le cadre du Contrat de Ruralité fiche 2-4 « rénovation d'immobilier pour l'accueil d'entreprises à Cussac et Oradour-sur-Vayres ».

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

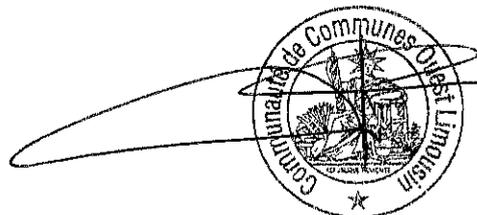
- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer, auprès de monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, un dossier de demande de subvention au titre du FSIL pour les travaux à réaliser à la ZAE des Garennes, au titre de la fiche 2-4 du Contrat de Ruralité « rénovation d'immobilier pour l'accueil d'entreprises à Cussac et Oradour-sur-Vayres ».

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président,



Le Président

Christophe GEROUARD

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 11 JUIN 2018

